

Informations Post AGO

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 19 juin 2014, l'Amen Bank publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

Première Résolution

Après avoir entendu lecture des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire sur l'exercice 2013 et lecture des rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire, ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, quitus entier et définitif au Directoire et au Conseil de Surveillance pour la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et l'article 29 de la loi 2001-65 approuve les conventions telles qu'elles lui ont été présentées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des Commissaires aux Comptes approuve les états financiers consolidés du groupe Amen Bank arrêtés au 31 décembre 2013.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter 12 729 283,599 DT des réserves de plus value sur cession des titres devenues disponibles dans les réserves Extraordinaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter 84 972 967,887 DT des réserves Extraordinaires afin d'absorber le montant de la modification comptable.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2013 comme suit :

Affectation du Bénéfice 2013	
BENEFICE DE L'EXERCICE	99 803 639,505
REPORT A NOUVEAU	210,003
RESULTAT A REPARTIR	99 803 849,508
RÉSERVE LÉGALE	2 033 000,000
RÉSERVE SPECIALE DE REINVESTISSEMENT	72 311 000,000
FONDS SOCIAL	3 000 000,000
DIVIDENDES :	22 457 532,000
ANCIENNES ACTIONS (20 000 000)	20 000 000,000
NOUVELLES ACTIONS (4 444 000)	2 457 532,000
REPORT A NOUVEAU	2 317,508

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la date du paiement des dividendes pour le jeudi 26 juin 2014.
 Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas les 200 millions de dinars. Elle délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les modalités pratiques des émissions précitées. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence au titre de l'année 2014, à deux cent mille dinars (200.000 dinars).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération en jetons de présence des membres des différents comités au titre de l'année 2014, à un montant global de soixante dix mille dinars (70.000 dinars).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de Monsieur John P. Khoury en tant que membre du Conseil de Surveillance pour un mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Onzième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil de Surveillance, ainsi que le Président et les membres du Directoire, dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membres de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 233 et 241 nouveaux du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Douzième Résolution

L'Assemblée générale Ordinaire confère au Président du Directoire ou à toute personne que celui-ci désignera, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013 APRES REPARTITION DU RESULTAT (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-déc	
		2013	2012
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	318 400	349 684
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	228 783	267 217
AC3 Créances sur la clientèle	(1-3)	5 484 548	4 959 713
AC4 Portefeuille titres commercial	(1-4)	435 616	290 711
AC5 Portefeuille d'Investissement	(1-5)	550 493	499 026
AC6 Valeurs immobilisées	(1-6)	111 765	107 914
AC7 Autres actifs	(1-7)	96 026	92 769
TOTAL ACTIFS		7 225 631	6 567 034

PA1 Banque Centrale	(2-1)	490	552
		081	593
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	(2-2)	166	214
		556	871
PA3 Dépôts de la clientèle	(2-3)	4 964	4 395
		477	112
PA4 Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	846	730
		029	513
PA5 Autres passifs	(2-5)	212	204
		486	166

TOTAL PASSIFS		6 679 629	6 097 255
----------------------	--	------------------	------------------

CP1 Capital		122	100
		220	000
CP2 Réserves		423	369
		357	356
CP4 Autres capitaux propres		423	423
CP5 Résultats reportés		2	-
CP6 Résultat de l'exercice		-	-

TOTAL CAPITAUX PROPRES	(3)	546 002	469 779
-------------------------------	------------	----------------	----------------

TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		7 225 631	6 567 034
------------------------------------------	--	------------------	------------------

III- L'état d'évolution des capitaux propres

(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

	Capital social	Réserves à régime légal et spécial et réinvestissement	Réserve extraordinaire	Prime d'émission	Modifications comptables	Fonds social et de retraite	Ecart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux	
Capitaux Propres au 31/12/2013 avant répartition du résultat	122 220	10 189	201 022	73 046	120 979	(84 973)	25 750	423	-	99 804	568 459
Affectation du résultat 2013 (6 ^{ème} résolution)											
Réserve légale	-	2 033	-	-	-	-	-	-	-	(2 033)	-
Réserve spéciale de réinvestissement	-	-	72 311	-	-	-	-	-	-	(72 311)	-
Transfert des réserves des plus values sur titres à Réserve extraordinaire (4 ^{ème} résolution)	-	-	(12 729)	12 729	-	-	-	-	-	-	-
Transfert des Réserve extraordinaire à Modifications Comptables (5 ^{ème} résolution)	-	-	-	(84 973)	-	84 973	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(22 457)	(22 457)
Fonds social et de retraite	-	-	-	-	-	3 000	-	-	-	(3 000)	-
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	2	-	(2)	-
Capitaux Propres au 31/12/2013	122 220	12 222	260 604	802	120 979	0	28 750	423	2	-	546 002